

## La Commission des droits de l'homme du Burundi dégradée par l'ONU

RFI, 09-02-2017 Burundi : la Cnidh a un an pour faire la preuve de son indépendance Le statut de la Commission nationale indépendante des droits de l'homme du Burundi (Cnidh) a été dégradé par les instances de l'ONU, à la demande d'organisations de la société civile burundaise en exil. Une mauvaise nouvelle notifiée à la Commission du Burundi depuis début décembre, qui a désormais une année pour faire ses preuves et empêcher que cette rétrogradation ne soit définitive.

Les organisations burundaises aujourd'hui exilées ont plaidé pour cette rétrogradation devant les instances habilitées de l'ONU et se réjouissent d'avoir été entendues. La Commission nationale indépendante pour les droits de l'homme a perdu son accréditation de statut A, et passe au statut B. Au regard des principes de Paris qui l'ont défini en 1992, le statut A ne peut être obtenu par une institution que si elle démontre, entre autre, son indépendance vis-à-vis du pouvoir. De l'avis de spécialistes, cette rétrogradation est un véritable coup dur pour la Cnidh du Burundi, qui pourrait se traduire par la suspension des aides extérieures qui faisaient vivre cette institution jusqu'ici. Pour les organisations exilées, cette commission ne peut plus remplir sa mission de protection et de promotion des droits de l'homme - une affirmation que nie fermement le président de la commission. Le dossier à charge est conséquent : la Cnidh du Burundi est accusée d'avoir perdu son indépendance par rapport au pouvoir burundais qui l'a mise en place il y a à peine six ans. La commission aurait notamment couvert de graves violations des droits humains commises au Burundi depuis le début de la grave crise que le pays traverse, en omettant systématiquement de les mentionner dans ses rapports. Rien qu'en 2015 par exemple, la Cnidh du Burundi n'a relevé que 27 cas de tortures et de mauvais traitements alors que l'Office du Haut-Commissariat de l'ONU aux droits de l'homme (HCDH) recensait quelque 250 cas pour la même période. « La CNIDH n'a pas honoré son engagement » Armel Niyongere est une des figures de la société civile du Burundi. Aujourd'hui en exil, il rappelle que « la Cnidh du Burundi n'a pas honoré son engagement de protection et de promotion des droits de l'homme. Nous saluons la décision de ce comité d'accréditation des institutions nationales des droits de l'homme pour avoir mis au statut B. » Le président de la Cnidh du Burundi, pour sa part, minimise en expliquant qu'il s'agit d'un processus toujours en cours. Jean-Baptiste Baribonekeza estime avoir des arguments à faire valoir, et balaise d'un revers de main toutes ces accusations : « A mon avis, ce sont des accusations complètement tendancieuses et qui n'ont pas pour objectif d'assurer l'indépendance et la crédibilité de la commission. Donc nous avons évidemment rejeté toutes les accusations non fondées et qui ont été formulées contre la commission. » Il n'y a jusqu'ici que cinq Cnidh en Afrique francophone à avoir ce statut A, tant envié et synonyme d'indépendance et de grande crédibilité internationale. La Cnidh du Burundi avait obtenu ce statut très rapidement, en 2013. Mais la donne a changé suite au renouvellement de la commission début 2015, du fait de la crise politique à laquelle fait face le pays.

(adsbygoogle = window.adsbygoogle || []).push({});